

DOSSIER DE  
SÉCURITE

Manifestation < 1500  
personnes

En tant qu'autorité de police sur le territoire de sa commune (art L2212 du CGCT), le maire doit s'assurer que toutes les mesures qui pourront garantir la sûreté et la sécurité du public ont été prises.

Si la manifestation dépasse le seuil de 1500 personnes pouvant être accueillies simultanément, le dossier à remplir est téléchargeable sur le site de la préfecture du Morbihan. Dans ce cas, le dossier doit être transmis 4 mois avant la manifestation.

<http://www.morbihan.gouv.fr/Demarches-administratives/Manifestations-et-evenements/Manifestations-recreatives-culturelles-culturelles-grands-rassemblements>

Pour tous les événements suivants, la fiche de synthèse et le plan d'aménagement devront être transmis en mairie au moins 2 mois avant la manifestation :

- Événement à but lucratif : Brocante, vide grenier, bourse aux vêtements...
- Manifestation sur voie publique
- Manifestation réclamant une logistique autre que celle mise en œuvre par les services techniques.

Le plan doit indiquer :

- Les barnums, buvette et stands de restauration
- Les moyens de cuisson ou réchauffage en indiquant le type d'énergie et la puissance nominale des appareils
- Les barrières, balisages éventuels
- L'espace scénique, régie...
- Les aménagements intérieurs, mobiliers installés, chaises et tables, décoration
- en cas d'aménagement extérieur, les accès pompiers, gradins, chapiteaux, structures gonflables, fermeture de voirie...

Pour toute interrogation concernant des difficultés d'organisation ou logistique, les services techniques se tiennent à votre disposition.

## FICHE DE SYNTHESE

Description de la manifestation

Demande spécifique

Lieu/Salle	
Date et horaires Manifestation	
Montage et Démontage	
Public simultané	NB MAXIMUM :
Dispositif de comptage	<b>(Manuel ,ticket..)</b>
But lucratif	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Parking prévu	<input type="checkbox"/> pôle enfance 20 places <input type="checkbox"/> Arrière P. DOSSE 12 places <input type="checkbox"/> Entrée complexe omnisport 20 places <input type="checkbox"/> Marie Curie 178 places <input type="checkbox"/> Restaurant scolaire 16 places
Restauration	Provenance des produits :  Professionnels :  Type de stand/camionnette :  Energie gaz/electricité :
Contact pendant la manifestation	Nom prénom  Tel
Organisation	Nom prenom Rôle telephone mél  Service d'ordre : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Service de secours : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Divers	

### Consignes générales :

- Veiller à ne pas obstruer ou condamnés les issues de secours
- Veiller aux stationnements gênants et sur les parkings privés (Ecole St Cécile et galerie marchande)
- Les dispositifs de sonorisations doivent être arrêtés à 1h00
- Signaler en mairie (ou à l'astreinte (06 75 02 43 32) tout défaut ou de fonctionnement des équipements, portes, extincteurs...
- Des téléphones d'appels d'urgence en liaison direct avec le 18 sont en place :  
Salle Pierre Dosse et la salle omnisport : dans le hall entre les deux salles  
Salle de l'Hermine : dans la salle contre le mur côté cuisine  
Salle de Landière : dans le sas d'entrée  
Salle Marcel Guého : dans le hall d'entrée

### En cas d'incendie :

Des extincteurs sont en place pour assurer une 1<sup>ère</sup> intervention

La diffusion de l'alarme incendie doit être réalisée par un déclencheur manuel.



L'ordre d'évacuation est déclenché par l'alarme. L'évacuation se fait par les issues de secours ou principales, les personnes à mobilité réduite doivent être évacuées sous la responsabilité du personnel organisateur.

Un téléphone d'appel d'urgence est disponible pour l'appel des services de secours.



### En cas d'urgence médicale :

Des défibrillateurs sont disposés sur la façade de la salle Pierre Dosse côté rue, dans l'entrée de la salle Marcel Guého, derrière la bibliothèque côté mairie, à l'entrée du complexe sportif de Brestivan et à l'entrée de la salle Jean Touzé.

Une formation à l'utilisation peut être dispensée sur demande.

Des sessions sont régulièrement organisées.

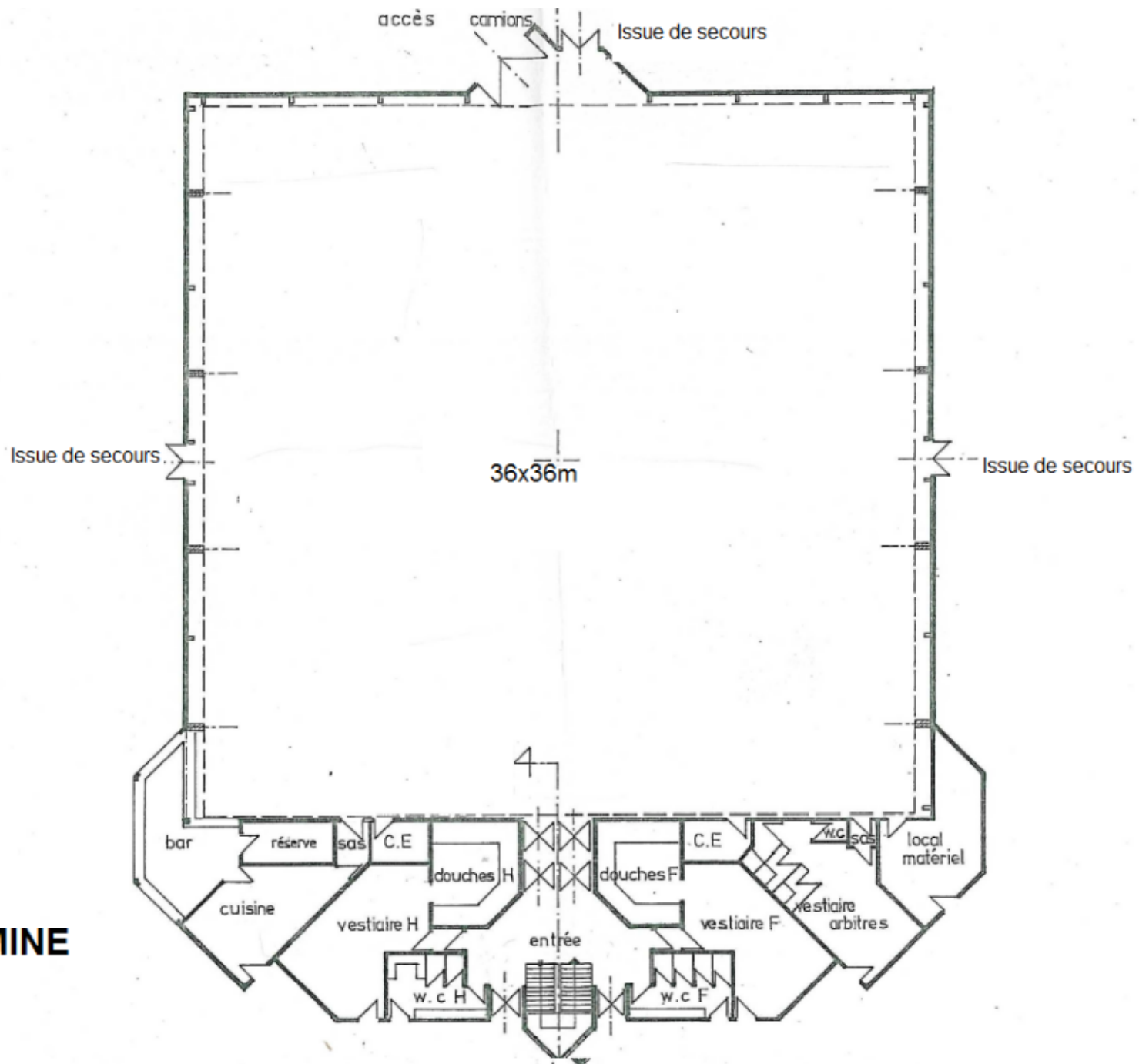


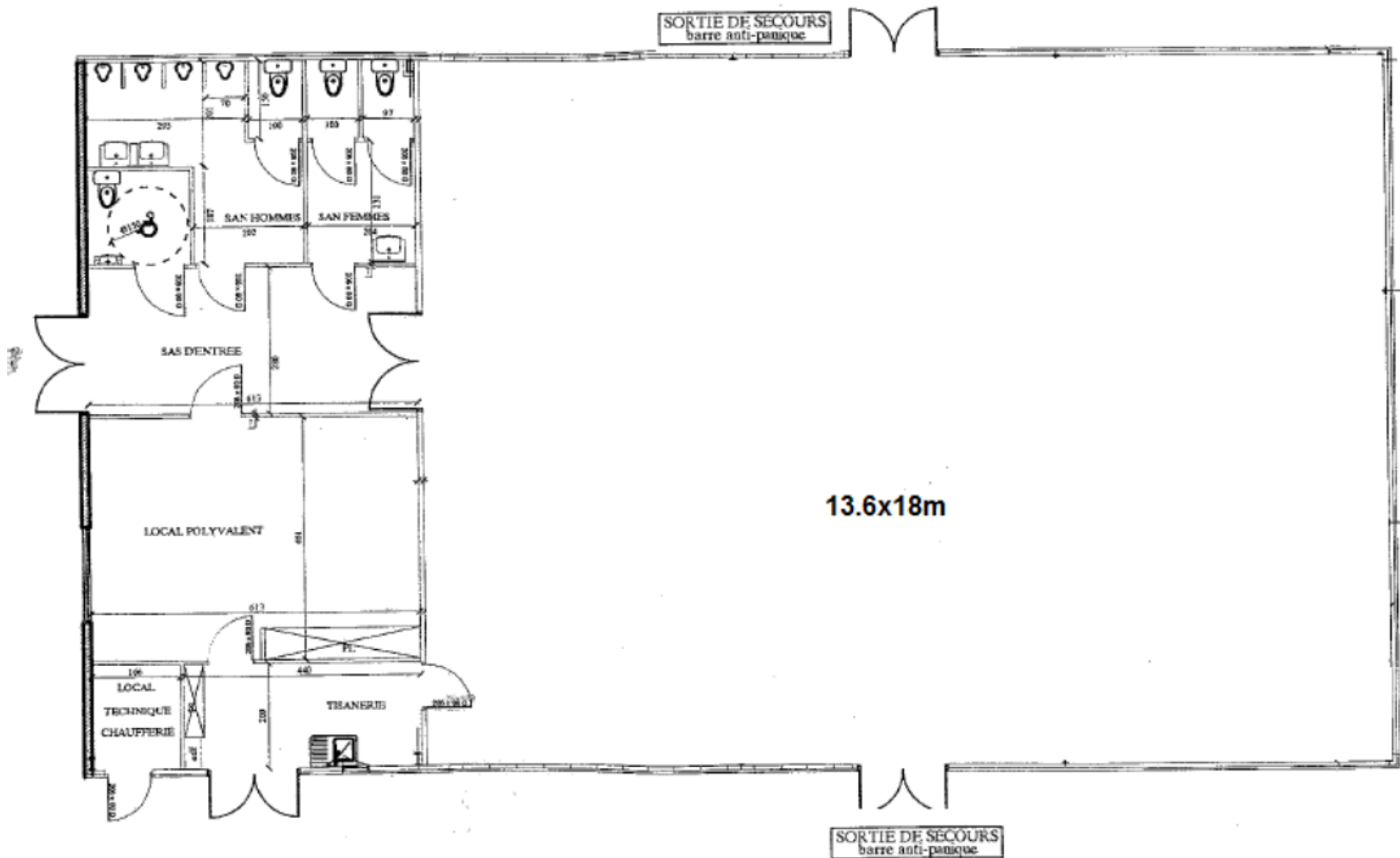
L'équipe organisatrice peut mettre en place une équipe de premiers secours. Dans le cas contraire, La formation d'un membre de l'organisation aux premiers secours PSCI est conseillée. Un téléphone d'appel d'urgence est disponible pour l'appel des services de secours.

Une personne devra être envoyée à l'entrée de la manifestation pour guider les secours



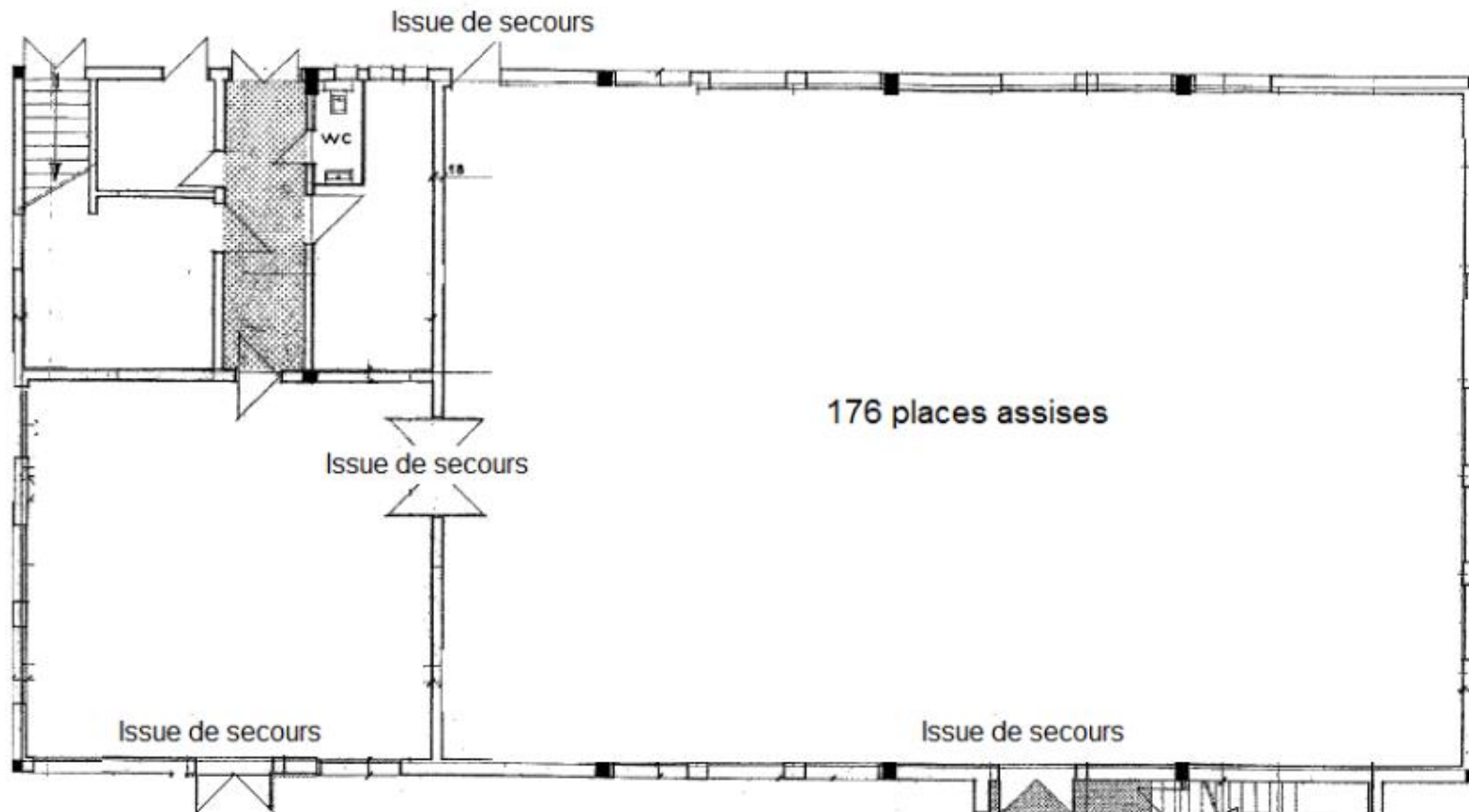
# SALLE HERMINE





# SALLE DE LA LANDIERE





## SALLE MARCEL GUEHO

